



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**RALLYE DU TOUQUET  
LES 27, 28 et 29 MAI 2021  
AUTORISATION DE L'ÉPREUVE  
AVEC DES MESURES SANITAIRES STRICTES**

Arras, le 26 mai 2021

Par arrêté préfectoral du 25 mai 2021, Frédéric SAMPSON, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer, a autorisé la tenue de la 61<sup>ème</sup> édition du Rallye du Touquet dans l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer après avis favorable de la Commission départementale de sécurité routière.

Le très bon travail mené avec M. Jean-Marc ROGER, organisateur technique du rallye, et son expérience à la tête de cette manifestation, permettent à la première épreuve inscrite au Championnat de France des Rallyes de se dérouler dans des conditions de sécurité garanties, y compris au regard de la situation sanitaire qui impose des règles spécifiques pour la préservation de la santé de tous.

### Interdiction du public

**Comme convenu avec les organisateurs, la manifestation se déroulera à huis-clos.**

- Pour éviter tous les regroupements, les parcs d'assistance et de stationnement situés au Touquet-Paris-Plage seront interdits au public.
- L'ensemble des épreuves spéciales seront également interdites au public
  - environ 160 commissaires de course appuyés par des agents de sécurité seront positionnés, chaque jour, sur l'ensemble du parcours pour faire respecter cette décision ;

### Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

- les services de gendarmerie et de police seront également mobilisés en soutien et veilleront aussi à ce qu'aucun regroupement n'ait lieu sur aucun point du parcours. Pour rappel, les rassemblements de plus de 10 personnes sont de façon générale interdits sur la voie publique et sont complètement interdits sur les spéciales du rallye où aucune zone publique réglementaire sécurisée n'a été prévue.
- le non-respect de cette consigne sera passible selon le cas d'une verbalisation pour non-respect d'un arrêté préfectoral ou pour non-respect des mesures sanitaires sanctionné par un amende de 135 euros et les épreuves ne pourront démarrer. Il entraînera la neutralisation voire l'annulation de la course.
- s'agissant des rassemblements organisés sur des terrains privés, selon les constatations opérées par les services de police et de gendarmerie, une enquête pour mise en danger de la vie d'autrui pourrait être ouverte.
- les véhicules extérieurs à la course qui emprunteront des sens interdits pour rejoindre les spéciales ou emprunteront des voies interdites à la circulation ou stationneront aux abords seront susceptibles d'être verbalisés.
- les contrôles de gendarmerie seront renforcés pour assurer ce huis-clos.

### **Respect du couvre-feu**

Afin de respecter le couvre-feu établi entre 21h00 et 6h00, l'ensemble de la compétition a été aménagée pour se dérouler dans le cadre légal.

### **Autres mesures sanitaires**

- Le port du masque est obligatoire en tout lieu concerné par le Rallye du Touquet.
- Les personnes autorisées à se rendre dans le parc d'assistance et à la direction de course devront présenter un test négatif datant de moins de 48 heures.

### **Pour suivre le rallye :**

- Un live streaming sera mis en place quasi non stop sur la page Facebook CFR FFSA
- FR MEDIA LIVE : télécharger l'application FFSA Live